



NON AU HARCÈLEMENT : Jeudi 5 novembre

publié le 03/11/2020

La journée Non au harcèlement se tiendra le jeudi 5 novembre 2020.

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux numériques), le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. On parle alors de cyber-harcèlement. Le cyber-harcèlement est défini comme "un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule".

L'interdiction du portable à l'école et au collège est un élément essentiel de cette lutte contre le harcèlement ainsi que le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui impose une autorisation parentale pour ouvrir un compte sur un réseau social entre 13 et 15 ans.

Avec le soutien de l'établissement, des élèves de 3ème ont souhaité s'investir dans la lutte contre le harcèlement. Un stand sera installé dans la cours avec des affiches de prévention ainsi que la distribution d'un document "10 conseils contre le harcèlement".

Un serious game "Stop la violence" est installé sur e-sidoc. Ce jeu est accessible depuis un ordinateur de chez vous mais également au CDI. C'est une proposition innovante pour sensibiliser les jeunes à ce sujet tout en leur donnant des clés pour agir.

Cordialement.

Mélodie Colombani

Assistante de Prévention et de Sécurité

 [conseils_contre_le_harcelement-2](#) (PDF de 544 ko)

